

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE de la CHARENTE-MARITIME
Direction des relations avec les collectivités territoriales et de l'environnement
Bureau des affaires environnementales

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il sera ouvert, sur la commune de CHERAC (17610), lundi 26 août 2013 au samedi 28 septembre 2013 inclus, une enquête publique sur la demande présentée par la société Distillerie MERLET et FILS dont le siège est situé 40, rue de Chevessac à SAINT SAUVANT (17610), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, et relative à la création de deux chais de stockage d'alcool, d'un bâtiment de stockage de produits finis et la régularisation des lignes de mise en bouteilles et des stockages actuels - route de Martret à CHERAC (17610).

Le dossier auquel sont annexés l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé à la Mairie de CHERAC, où toute personne pourra en prendre connaissance, sur place, pendant les heures d'ouverture au public et consignera éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

En cette mairie, Monsieur Jean-Claude QUETAI, chargé des fonctions de commissaire enquêteur, suppléé par Monsieur Dominique BICHON, commissaire enquêteur suppléant, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations les :

Dates et lieu des permanences du commissaire enquêteur :

lundi 26 août 2013	Mairie de CHERAC	9 h 00 à 12 h 00
mardi 3 septembre 2013	Mairie de CHERAC	9 h 00 à 12 h 00
jeudi 12 septembre 2013	Mairie de CHERAC	14 h 00 à 18 h 00
mercredi 18 septembre 2013	Mairie de CHERAC	9 h 00 à 12 h 00
samedi 28 septembre 2013	Mairie de CHERAC	9 h 00 à 12 h 00

Les observations sur le projet soumis à enquête publique pourront être également adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de CHERAC – Le Bourg – 17610 CHERAC.

Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Ces observations pourront être également communiquées par voie électronique :
envir.pref17@charente-maritime.pref.gouv.fr

Le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le communiqué concernant cette enquête publique sont disponibles sur le site internet de la préfecture de Charente-Maritime :

<http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr/>

L'affichage de cet avis est effectué :

-dans les mairies de CHERAC, SALIGNAC-SUR-CHARENTE, LOUZAC-SAINT-ANDRE et SAINT-LAURENT-DE-COGNAC. touchées par le rayon d'affichage de 2 km, impactées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source,

-sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

-sur le site internet de la Préfecture de Charente-Maritime :

<http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr/>

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation. Pendant une durée d'un an après la clôture de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance en préfecture ou en mairie de CHERAC du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.